



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23015919

gale,
al,

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 JAN. 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **0786 280 911**

Nom

(en entier) : **La Maison Morel**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Baudémont 29 à 1460 Ittre**

Objet de l'acte : Transfert de siège social

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 23 août 2022

L'actionnaire unique, administrateur décide de transférer le siège social de la société avec effet immédiat vers :

Chemin de Nivelles, 42 à 7090 Braine-Le-Comte

L'assemblée donne procuration à l'ASBL UCM Guichet d'entreprises, numéro d'entreprise 0480.411.504 dont le siège social est situé à 5100 Namur (Wierde), Chaussée de Marche, 637, ainsi qu'à toute personne travaillant pour l'ASBL UCM Guichet d'entreprises afin d'accomplir les actes nécessaires à la publication dans les Annexes du Moniteur belge de la (des) décision(s) ci-annexée (s), en ce compris procéder à la signature des formulaires de publication.

Aline JOSIS
Mandataire

Déposé en même temps : PV d'AG signé et procuration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).